R.O.B

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Commune de plus de 3 500 habitants

(R.O.B obligatoire depuis la loi d'orientation relative à l'administration territoriale de la République)

PREAMBULE

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 (portant nouvelle organisation territoriale de la République dite NOTRe) aborde les obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Depuis 2016, les exécutifs des communes et EPCI doivent présenter un rapport d'orientation budgétaire.

CONTENU :

Le rapport doit préciser :

- Le contexte économique national
- Les principales mesures de la Loi Finances 2022
- Les relations avec les autres entités publiques
- La situation financière de la collectivité
- Les grandes orientations budgétaires pour l'année 2022 : hypothèse d'évolution retenues pour construire le budget (notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de subvention) ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre commune et EPCI.
- Les orientations pluriannuelles envisagées, la gestion de la dette, et les dépenses de personnel.

CONTEXTE NATIONAL

PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2022 CONCERNANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

- Suppression progressive de la taxe d'habitation pour les contribuables avec une échéance finale en 2023 (pour les 20% restants)
- Déploiement de la réforme du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée : automatisation du FCTVA
- Soutien aux collectivités locales dans le cadre de crise sanitaire (ex : village vacances)

CONTEXTE LOCAL

Démographie :

	Population au 1/1/2022	Population au 1/1/2021	Population au 1/1/2020
Population Municipale	8 394 habitants	8 354 habitants	8 318 habitants
Population comptée à part	471 habitants	451 habitants	414 habitants
Population Totale	8 865 habitants	8 805 habitants	8 732 habitants

La population prise en compte pour le calcul des dotations correspond à la population totale.

Effectifs scolaires :

EFFECTIFS SCOLAIRES- ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES	Rentrée scolaire 2021/2022	Rentrée scolaire 2020/2021	Rentrée scolaire 2019/2020
Ecoles Maternelles	278 élèves	303 élèves	303 élèves
Ecoles élémentaires	591 élèves	623 élèves	623 élèves
TOTAL	869 élèves	886 élèves	926 élèves

Permis de construire et de travaux :

DOSSIERS	2021	2020	2019
Autorisation de travaux (ERP)	14	11	16
Certificat d'urbanisme dont ✓ CU d'information ✓ CU opérationnel	320 299 21	257 240 17	290 268 22
Déclaration préalable	242	183	61
Permis d'aménager	2	2 (modificatif)	4
Permis de construire	110 + 13 modificatifs	89	94
Permis de démolir	1	3	17
TOTAL	702	545	582

RELATIONS AVEC L'ETAT, LE DEPARTEMENT ET LA REGION

RELATIONS FINANCIERES AVEC L'ETAT

- DETR 2019 : 13 500 € reçus en 2021 soit un acompte sur les 45 000 € attribués à la rénovation énergétique de l'école La Fontaine
- DSIL 2020 : 25 075.68 € reçus en 2021 soit un acompte sur les 83 585 € attribués pour la rénovation énergétique de l'école La Fontaine
- DETR 2020 : 21 093.90 € reçus en 2021 soit 50% du montant attribué pour le réaménagement intérieur et l'extension du centre de l'enfance.
- DSIL 2020 : 230 400 € rattachés à l'exercice 2021 et attribués pour la rénovation de l'Eglise de St Philbert.
- DSIL 2021 : 350 000 € rattachés à l'exercice 2021 et attribués pour l'aménagement du Quartier de la Gare.
- Passeports et CNI : 12 130 € versés en 2021 au titre de la compensation des titres sécurisés Passeport et CNI.
- Amende de police : 10 000 € versés pour les aménagements routiers rue de la Gare.
- Subvention passeurs d'Images : 3 500 € pour le projet espace jeunesse.

RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

- Transfert de la compétence piscine : Depuis le 1er avril 2021 les salaires des agents travaillant à la piscine sont réglés directement par la Communauté de Communes. Toutefois jusqu'à l'ouverture du nouvel équipement le déficit de gestion incombe à la commune de Chantonnay. En contrepartie l'attribution de compensation reste versée par la Communauté de Communes à la commune pour sa totalité.

RELATIONS FINANCIERES AVEC LA REGION

- Aide de revitalisation du Centre Bourg : 25 041.18 € perçus en 2021 pour l'opération Cœur de Ville (solde sur 150 000 €).
- Rénovation énergétique de l'école La Fontaine : 25 550 € attribués à la rénovation énergétique de l'école La Fontaine dont 11 331.34 € reçus en 2021.

RELATIONS FINANCIERES AVEC LE DEPARTEMENT

- Aide à l'enseignement musical : Le montant de l'aide pour l'année scolaire 2020/2021 s'élève à 4 536 €.
- Contrat Vendée Territoire : Conformément aux termes de la convention pour le projet les Halles, une subvention de 91 004 € a été accordée en 2018 et nous avons perçu le solde de 27 301.20 € en 2021.
- CAF de la Vendée : 44 755 € pour le fonds de modernisation des espaces jeunes dans le cadre du réaménagement du centre de l'enfance, non perçu.
- CAF de la Vendée : 56 624.60 € reçus en 2021 et rattachés à 2020 pour le multi-accueil en tant qu'aide exceptionnelle Covid.

FOCUS BUDGETAIRE 2021

BUDGET PRINCIPAL : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 011- Charges à caractère général :

Les charges à caractère général sont de 1 934 335 € en 2021 contre 1 712 642 € en 2020 et 1 947 647 € en 2019.
Nous constatons donc en 2021 une reprise des dépenses des frais généraux suite à une baisse en 2020 due à la crise sanitaire. Il est intéressant de constater que le montant des dépenses 2021 est proche de celui de 2019. Nous avons en plus depuis le dernier trimestre 2021 les charges de la salle de l'Epine.

- Chapitre 012 – Charges de Personnel :

Année	Montant	Montant hors article 6218	Remboursements de frais	Charges NETTES
2021	4 699 568	4 629 181	55 325	4 644 243
2020	4 602 864	4 559 149	70 519	4 532 345
2019	4 711 657	4 657 018	52 483	4 659 174

La progression est de l'ordre de 2 % par rapport à 2020.
L'année 2021 fut marquée par :

3 congés maternité et 1 congé paternité
4 départs à la retraite
8 avancements de grade
5 agents en disponibilité
2 agents arrivés par mutation

- Chapitre 65 – Charges de gestion courante :

On retrouve dans ce chapitre les subventions aux budgets annexes, les subventions aux associations, les créances éteintes et le contingent au SDIS.

Quelques annulations de manifestations subventionnées, l'arrêt de la subvention de l'Epine de 50 000 € et la diminution de la subvention aux établissements privés (environ 10 000 €) expliquent la baisse de 100 000 € par rapport à 2020.

En 2021	1 097 124
En 2020	1 213 594
En 2019	1 197 814

BUDGET PRINCIPAL : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 013- Atténuation de charges :

Les atténuations de charges sont les remboursements sur rémunération du personnel (cf chapitre 012 – Charges du Personnel). Elles fluctuent en fonction des arrêts de travail du personnel. Elles s'élèvent à 55 325 € en 2021.

- Chapitre 70 – Produit des services :

Les recettes ci-dessous sont d'une manière générale plus importantes qu'en 2020 mais inférieures à 2019 :

a) Les reversements par les budgets annexes des frais de gestion à hauteur de 166 474 € en 2021 (montant identique à 2019)
b) Les redevances des services périscolaires et enseignements à hauteur de 156 288 € pour la restauration scolaire (- 8 000 € par rapport à 2019)
c) Les redevances à caractère de loisirs dans le cadre de l'accueil de loisirs et l'espace jeunesse pour 144 508 € (- 5 000 € par rapport à 2019)
d) Les redevances à caractère sportif dont les entrées à la piscine et l'utilisation par les écoles de la piscine 58 672€ en 2021 (la piscine est passée de 112 000 € de recettes en 2019 à 38 000 en 2021)
e) Les redevances à caractère social pour 84 493 € concernent le multi-accueil (- 15 000 € par rapport à 2019)

- Chapitre 73 – Produits issus de la fiscalité :

Ce chapitre regroupe :

	Année 2021	Année 2020	Année 2019
Taxes foncières et d'habitation	3 730 397	3 930 846	3 902 088
Attribution de compensation	2 045 519	2 045 519	2 045 519
FNGIR	381 350	381 350	381 350
FPIC (part reversée)	134 078	130 193	124 628
Taxe additionnelle droit de mutation	293 495	216 592	258 605

L'article des taxes foncières et d'habitation diminue en 2021 suite à la réforme de la taxe d'habitation mais cette perte est compensée au chapitre 74 par un montant de 290 000 €.

Les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier, pour le compte de l'Etat et des collectivités locales. On constate pour 2021 un montant élevé, signe d'un certain dynamisme de l'immobilier sur Chantonnay.

En 2021	293 495
En 2020	216 592
En 2019	258 605

- Chapitre 74 –Dotations, subventions et participations :

Ce chapitre retrace notamment les dotations de l'Etat telles que la DGF, la DCRTP, le FCTVA, les compensations au titre des exonérations des taxes foncières, les dotations pour titres sécurisés, ainsi que les aides financières apportées par la région, le département et la CAF.

Principales dotations= DGF	En 2021	En 2020	En 2019
Dotation Forfaitaire	693 661	703 601	717 561
DSR	542 418	499 382	479 513
DNP	42 317	41 778	38 162
TOTAL	1 278 396	1 244 761	1 235 236

En 2021 les compensations au titre des exonérations des taxes foncières sont de 594 861 €, elles sont supérieures de 290 000 € par rapport à 2020, ce qui correspond au manque de recettes du chapitre 73.

- Chapitre 75 –Autres produits de gestion :

Ce chapitre regroupe les revenus des immeubles comme les locations de salle et les loyers des biens appartenant à la commune ainsi que l'excédent du budget Locations diverses. C'est un chapitre qui a également été touché par la crise sanitaire car il y a eu moins de locations de salle également en 2021 (56 038 € de recettes contre 72 000 € en 2019).

BUDGET ANTONIA/CINE LUMIERE :

Les recettes de la salle Antonia :

2021	7 106
2020	20 544
2019	44 660

Une très forte diminution en 2021 concernant les recettes de la salle suite à l'annulation de quasi tous les évènements.

La subvention d'équilibre du budget principal versée au budget annexe ANTONIA /CINE LUMIERE est ainsi :

2021	366 000
2020	375 000
2019	373 000

BUDGET SULLY :

Cette année il y a eu aucune location de la salle de spectacle du Sully suite à la Covid-19 (pas de théâtre, pas de gala) contre 2 900€ en 2020 et 5 100 € en 2019.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe budget Sully est la suivante :

2021	24 000
2020	25 000
2019	15 580

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Années	Participation Assainissement collectif	Redevance Assainissement Collectif
En 2021	61 000	297 136
En 2020	29 000	189 369
En 2019	29 000	279 692

C'est un budget géré en délégation de service public dont le délégataire est Suez depuis le 1er janvier 2021.
Une sous-estimation du rattachement en 2020 a pour incidence une recette minorée en 2020 et par conséquent une recette majorée en 2021.
Les recettes de la PAC ont bien augmenté suite aux constructions de maison dans les lotissements.
Pas de grand projet d'investissement en 2021, il n'y a que 24 000 € de dépenses de travaux.

BUDGET LOCATIONS DIVERSES :

Ce budget a été créé le 1er janvier 2018, dans le cadre de la dissolution du budget « locations professionnelles ».
Il est destiné, outre à recevoir une redevance d'occupation du domaine public dans le cadre de panneaux photovoltaïques (13 990 € pour 2021), à encaisser les locations Rue Parmentier et Rue Collineau pour 23 978 € et à gérer depuis 2021 le marché de prestation de service « Foires et marchés » en dépenses (20 000 €) et en recettes (6 680 €) avec la société Loiseau Marchés.

BUDGET VILLAGE VACANCES

Les recettes 2021 sont bien remontées par rapport à 2020 bien que ce budget soit encore touché par la crise sanitaire de la Covid-19. En effet celles-ci restent en dessous par rapport à 2019 qui était une bonne année en terme de locations.

Années	Locations	Bar et divers	TOTAL RECETTES
En 2021	271 129	20 983	292 112
En 2020	197 425	18 162	215 587
En 2019	327 108	39 783	366 891

Notons que nous avons perçu en 2021 un fonds de solidarité pour compenser les pertes de recettes liées à la Covid d'un montant de 80 873 € inscrit en recette exceptionnelle.
En 2021 il a été remboursé 10 000 € au budget commune suite au prêt effectué en 2020 de 50 000 € mis en place pour pallier à la baisse conséquente des recettes.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET PRINCIPAL : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 011- Charges à caractère général :

La prévision pour 2022 est de 2 103 000 € (dépenses réelles 2021 de 1 934 000 €). Signalons l'impact de la hausse de l'énergie que nous avons estimé à 128 000 €.

- Chapitre 012 – Charges de Personnel :

Les principes retenus sont :

- Un effectif constant
- Intégrer les avancements annuels d'échelon et de grade
- Recrutements suite à des départs

Le montant budgétisé est de 4 775 000 € contre 4 699 000 € au CA 2021 qui comprenait les salaires des agents de la piscine (car nous avons perçu en 2021 le fonds de compensation pour sa totalité).

- Chapitre 65 – Charges de gestion courante :

Les objectifs de la commune sont :

- Soutenir nos associations
- Stabiliser les subventions d'équilibre au CCAS et aux budgets annexes malgré la hausse de l'énergie et leurs faibles produits
    - Antonia : 383 000 € en 2022 contre 366 000 € en 2021
    - Sully : 42 000 € en 2022 contre 24 000 € en 2021
    - CCAS : 2 000 € en 2022 identique à 2021.

Ainsi le montant prévu au budget 2022 sera de 1 179 000 € contre 1 139 000 € en 2021.

- Chapitre 66 – Charges financières :

Nous avons intégré l'emprunt de 300 000 € contracté en fin d'année 2021 qui sera versé en avril 2022 pour les investissements 2021.
Nous avons également tenu compte d'un emprunt pour les investissements 2022.

La charge financière serait de l'ordre de 100 000 € comme au BP 2022, les taux d'intérêts restant toujours assez avantageux.

BUDGET PRINCIPAL : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 013 – Atténuation de charges :

C'est le remboursement sur la rémunération du personnel estimé à 55 000 €.

- Chapitre 70 – Produits de services :

Les recettes 2021 (cantine, ALSH, école de musique, multi-accueil) sont de 697 000 € et sont revenues à la normale suite à une année 2020 perturbée. La prévision en 2022 est de 728 000 € en tenant compte de la hausse des remboursements de frais de personnel par les BA et l'intégration des taxes foncières des BA (en effet à compter de 2022, toutes les taxes foncières seront intégrées en totalité sur le budget principal et feront l'objet d'un remboursement par les BA sur le budget principal).

- Chapitre 73 – Produits issus de la fiscalité :

Nous vous proposerons une augmentation de 3% des taux en 2022 concernant la taxe foncière des propriétés bâties et non bâties lors du vote du budget. La taxe d'habitation étant gelée compte tenu de la suppression programmée de celle-ci.
Nous avons également escompté une augmentation prévue des bases de 3.4% pour la taxe foncière du bâti et non-bâti.
Le produit attendu est donc de 3 939 000 € (taxe foncière et taxe d'habitation confondu contre 3 730 000 € en 2021).

Dans ce chapitre nous retrouvons le fonds de compensation de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay qui sera révisé en 2022 avec une perte de 175 000 € (montant pour une année complète) suite au transfert de la compétence piscine.

- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :

Ce chapitre retrace notamment les dotations de l'Etat : DGF, DCRTP, le FCTVA de fonctionnement, les compensations au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation, les dotations pour titres sécurisés, ainsi que les aides financières apportées par la région et le département. Signalons que nous n'avons pas reçu les notifications des dotations à ce jour.

Principales Dotations	En 2021	Prévision 2022
Dotation forfaitaire	693 661	690 000
DSR	542 418	560 000
DNP	42 317	42 000
TOTAL	1 278 396	1 292 000

En 2021 nous avons perçu 2 600 736 € au total pour ce chapitre et nous prévoyons de percevoir 2 575 000 € pour 2022, nous restons prudents quant aux aides apportées de la Caf, du département et des autres organismes.

- Chapitre 75- autres produits de gestion courante :

Signalons dans ce chapitre l'excédent prévu du BA Locations diverses de 26 000 € en 2022 contre 24 000 € en 2020 et le produit des locations des salles appartenant à la Ville.

TABLEAUX DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2021 A 2026

	BUDGET 2021	CA 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026
Charges à caracrère général	1 960 000	1 934 335	2 103 000	2 125 000	2 150 000	2 175 000	2 200 000
Charges de personnel	4 700 000	4 699 568	4 775 000	4 850 000	4 925 000	5 000 000	5 075 000
Atténuation de produits	14 000	1 656	13 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Autres charges de gestion courante	1 139 000	1 097 124	1 179 000	1 200 000	1 225 000	1 250 000	1 275 000
Charges financières	100 000	92 771	100 000	105 000	110 000	120 000	130 000
Charges exceptionnelles	15 000	37 536	15 000	15 000	10 000	10 000	10 000
Dépenses imprévues de fonctionnement	72 000	-	147 000	120 000	110 000	60 000	10 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 000 000	7 862 990	8 332 000	8 430 000	8 545 000	8 630 000	8 715 000
Virement à la section d'investissement ou résultat	1 100 000	-	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Opé d'odre de transfert entre sections	515 000	524 475	575 000	600 000	625 000	650 000	675 000
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 615 000	524 475	1 775 000	1 800 000	1 825 000	1 850 000	1 875 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 615 000	8 387 465	10 107 000	10 230 000	10 370 000	10 480 000	10 590 000

	BUDGET 2021	CA 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026
Report de section de fonctionnement	5 000	5 893					
Produits de services	617 000	697 223	728 000	750 000	775 000	800 000	825 000
Impots et Taxes	6 614 000	6 589 077	6 573 000	6 625 000	6 700 000	6 750 000	6 800 000
Dotations et participations	2 155 000	2 600 736	2 575 000	2 600 000	2 625 000	2 650 000	2 675 000
Autres produits de gestion courante	114 000	110 930	116 000	130 000	135 000	135 000	135 000
Produits financiers	-	5					
Atténuation de Charges	65 000	55 325	55 000	75 000	80 000	85 000	95 000
Produits exceptionnels	5 000	51 334	20 000				
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 575 000	10 110 523	10 067 000	10 180 000	10 315 000	10 420 000	10 530 000
Opé d'odre de transfert entre sections	40 000	27 234	40 000	50 000	55 000	60 000	60 000
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	40 000	27 234	40 000	50 000	55 000	60 000	60 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 615 000	10 137 757	10 107 000	10 230 000	10 370 000	10 480 000	10 590 000

LES INVESTISSEMENTS

Pour 2021, les investissements sont de l'ordre de 2 840 000 € (travaux rue de l'Industrie, réaménagement du Centre de l'Enfance, rénovation énergétique de l'école La Fontaine, travaux de voirie) plus 2 050 000 € de restes à réaliser 2021 (Quartier de la Gare, passage du Fournil, effacement de réseaux rue de l'Ethiopie).

Pour 2022, les investissements portent les études des projets de rénovation de gymnase Clémenceau et de l'école Remondet, des réinscriptions concernant les travaux de l'Eglise de St Philbert, la fin des travaux rue de l'Industrie et les travaux de voirie et de bâtiments.

Ci-dessous la prévision des investissements du budget principal de 2022 à 2026 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2022	2023	2024	2025	2026
ACQUISITION TERRAIN	150 000	150 000	200 000	150 000	150 000
MATERIELS	120 000	150 000	150 000	100 000	100 000
VOIRIE ET BATIMENTS	850 000	850 000	850 000	850 000	850 000
REINSCRIPTION	827 000				
PROJETS MANDAT	300 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
OPERATION VENDEE HABITAT	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
EGLISE ST PHILBERT	500 000				
TRAVAUX ZONE RUE DE L INDUSTRIE	178 500				
INFORMAT ET MATERIELS ECOLE	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
HARMONIE MUNICIPALE	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
EQUIPEMENTS SPORTIFS	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
JEUX ECOLES	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
PETIT MATERIEL CENTRE ENFANCE	18 000	15 000	15 000	15 000	15 000
SUBVENTION RENOV FACADES	43 000	35 000	35 000	35 000	35 000
DEPENSES IMPREVUES	33 400	89 000	22 000	162 000	187 000
REGUL COMPTE 1069 ICNE	111 000				
TOTAL DEPENSES REELLES	**3 285 900**	**3 444 000**	**3 427 000**	**3 467 000**	**3 492 000**
ECRITURES D'ORDRE	**40 000**	**50 000**	**55 000**	**60 000**	**60 000**
REMBOURS CAPITAL EMPRUNTS	620 000	706 000	698 000	673 000	673 000
CAUTIONNEMENT	16 000				
TOTAL OPERATIONS FINANCIERES	**636 000**	**706 000**	**698 000**	**673 000**	**673 000**
TOTAL DEPENSES	**3 961 900**	**4 200 000**	**4 180 000**	**4 200 000**	**4 225 000**

Ci-après les recettes d'investissement du budget principal de 2022 à 2026 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
SOLDE POSITIF BUDGET PRECEDENT	**1 160 000**	**150 000**	**150 000**	**150 000**	**150 000**
EMPRUNTS NOUVEAUX	200 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000
AMORTISSEMENTS	575 000	600 000	625 000	650 000	675 000
PRELEVEMENTS	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
SOUS TOTAL RECETTES	**1 975 000**	**3 400 000**	**3 425 000**	**3 450 000**	**3 475 000**
FCTVA	370 000	300 000	305 000	300 000	300 000
TAXE D'AMENAGEMENT	119 000	100 000	100 000	100 000	100 000
SUBVENTIONS DIVERSES	297 900	250 000	200 000	200 000	200 000
REMBOURSEMENT VILLAGE	40 000				
SOUS TOTAL RECETTES	**826 900**	**650 000**	**605 000**	**600 000**	**600 000**
TOTAL RECETTES	**3 961 900**	**4 200 000**	**4 180 000**	**4 200 000**	**4 225 000**

L'ETAT DE LA DETTE

BUDGET PRINCIPAL

Endettement pluriannuel – Budget Commune

ANNEES	ANNUITE (K+I)
2022	661 241
2023	604 512
2024	537 415
2025	506 593
2026	452 124
2027	345 585
2028	345 585
2029	258 802
2030	244 103
2031	216 021

Répartition des taux

Fixe : 88.8%
Révisable : 7.4%
Variable : 3.8%

En 2021, la commune a contracté un emprunt de 300 000 € au Crédit Agricole pour une durée de 15 ans (taux fixe de 0.66%).

BUDGETS ANNEXES

Echéances des emprunts des Budgets Annexes sur 2022

BUDGETS	CAPITAL RESTANT DU	REMBOURSEMENT DU CAPITAL	INTERETS	ANNUITES 2022	NATURE DES TAUX
Assainissement	1 043 251	46 896	23 797	70 693	Révisable
Antonia	2 193 981	240 538	73 741	314 279	Fixe
Lotissement	82 293	32 291	1 791	34 082	Fixe
Village Vacances	135 571	14 553	1 166	15 719	Fixe

L'ENDETTEMENT

Le tableau présenté ci-après tient compte à la fois de notre capacité à dégager un résultat de fonctionnement mais également de notre capacité à emprunter tout en conservant un taux d'endettement raisonnable par rapport aux collectivités de notre taille.

		2022	2023	2024	2025	2026
	Début	4 494 648	4 074 648	4 968 648	5 870 648	6 797 648
Budget Principal	Nouveaux emprunts	200000	1600000	1600000	1600000	1600000
	Remboursements	620 000	706 000	698 000	673 000	673 000
	Fin d'année	4 074 648	4 968 648	5 870 648	6 797 648	7 724 648
Budget Antonia	Début	2192000	1950000	1703000	1451000	1194000
	Nouveaux emprunts					
	Remboursements	242000	247000	252000	257000	260000
	Fin d'année	1950000	1703000	1451000	1194000	934000
Endettement total		6 024 648	6 671 648	7 321 648	7 991 648	8 658 648
Endettement par habitant		**680**	**753**	**826**	**901**	**977**
Nombre d'habitants au 01/01/2022	8865					